

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655

26 mars 2009

SOMMAIRE

Abana S.A.	31412	Exmar Offshore Lux S.A.	31413
Advanced Bioresearch and Technology S.A.	31432	Faber Factor International S.à r.l.	31417
AG Properties SCI	31411	F&C Portfolios Fund	31408
Agroindustriel International S.A.	31415	Financière Forêt S.à r.l.	31394
AGT Investissement S.A.	31426	Fire Systems Holding S.à r.l.	31430
Alicante Participation S.A.	31415	Fonsicar Managers S.à r.l.	31418
AMBK Properties Partnership S.e.c.s	31427	Ginevra International S.A.	31418
APICUS Patrimoine	31434	IAB Co-Investing S. à r.l.	31429
Aramis Invest S.A.	31411	IAB Financing S. à r.l.	31429
Audhumla S.A.	31423	Innova Financial Holding S.à r.l.	31430
Axxor S.A.	31410	Intercity S.A.	31403
Blaze Finance Services S.à r.l.	31428	Intercontinental Stock Exchange S.à r.l.	31426
Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l.	31429	Invesco Management N° 2 S.A.	31412
Casa Natura S.A.	31410	J.P.C. S.A.	31433
Ceska Lipa S.A.	31418	Kingbu Holding S.à r.l.	31427
Château Berne S.à r.l.	31432	KPI Retail Property 21 S.à r.l.	31427
City-Pôle S.A.	31410	Lago S.A.	31416
Contragest S.A.	31410	Lanvi S.à.r.l.	31426
Corralus Finances S.A.	31431	LBC Luxco S.à r.l.	31438
DA-LYN management Direct	31431	Lux 6 Events S.à r.l.	31400
Decoration & Design S.A.	31408	Lux Gest Asset Management S.A.	31416
Dogan-Levage S.A.	31408	MDMI	31432
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	31421	MH Germany Property XI S.à r.l.	31424
DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à.r.l.	31416	NORD S.à.r.l.	31432
EBH Holding S.à r.l.	31428	Open Ocean S.à r.l.	31424
Ellada A.G.	31408	Promogest	31409
en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A.	31424	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l.	31417
EPI Orange Holdings S.à r.l.	31434	Rombert S.A.	31411
Equity Liner S.A.	31420	Starlift S.A.	31428
Erevas	31403	Trief Corporation S.A.	31421
Erste International S.A.	31417	UBS (Lux) Bond Sicav	31420
E.S.C. Solutions S.A.	31399	Verdaine SA	31430
ESS	31394	Z Alpha S.A.	31423
Europa Investments Holdings S.A.	31412		

ESS, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032601/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

In the year two thousand and nine, the twenty-sixth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Financière Forêt S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.888 (the Company). The Company was incorporated on 28 September 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 432 of 28 February 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 24 June 2008 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1960 of 11 August 2008.

There appeared:

1. PAI EUROPE IV-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, its management company, a company incorporated under the laws of France having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (PAI partners SAS), hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
2. PAI EUROPE IV-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
3. PAI EUROPE IV-B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
4. PAI EUROPE IV-B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
5. PAI EUROPE IV-B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
6. PAI EUROPE IV-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
7. PAI EUROPE IV-C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
8. PAI EUROPE IV-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
9. PAI EUROPE IV-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
10. PERSTORP CO-INVEST FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. FINANCIERE FORET ETT AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

12. FINANCIERE FORET TVÅ AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby represented by Mieke Verstraeten, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 29,121 (twenty-nine thousand one hundred and twenty one) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 533,850.00 (five hundred thirty-three thousand eight hundred and fifty Euro), by way of creation and issue of 21,354 (twenty-one thousand three hundred and fifty-four) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by all of the Company's shareholders except for Financière Forêt ETT AB and Financière Forêt TVÅ AB by way of a contribution in cash or in kind, each share having a subscription price of EUR 37.20 (thirty-seven Euro and twenty Cents);

4. Subsequent amendment to article 5 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3 above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 533,850.00 (five hundred thirty-three thousand eight hundred and fifty Euro), in order to bring the share capital from its current amount of EUR 728,025 (seven hundred twenty-eight thousand twenty five Euro), represented by 29,121 (twenty-nine thousand one hundred and twenty-one) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 1,261,875.00 (one million two hundred sixty-one thousand eight hundred seventy-five Euro) by the creation and issue of 21,354 (twenty-one thousand three hundred and fifty-four) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 21,354 (twenty-one thousand three hundred and fifty four) newly issued shares of the Company as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

The entities mentioned under items 1) to 10) in the table below (the Subscribers), all hereby represented by Mieke Verstraeten, pre-named, by virtue of powers of attorney given under private seal, declare to:

(i) subscribe to that number of shares set out against their respective names in the table below having each a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) for a subscription price of EUR 37.20 (thirty-seven Euro twenty Cents) each;

(ii) with regard to the entities mentioned under items 1) to 9) in the table below, pay up in full their new shares by way of a contribution in cash in the amounts set out against the respective entity's name in the below table in the aggregate amount of EUR 776,066.40 (seven hundred seventy-six thousand sixty-six Euro and forty Cents) (the Cash Contribution).

(iii) with regard to the entity mentioned under item 10) in the table below, pay up its 492 (four hundred and ninety-two) new shares by way of a contribution in kind of a receivable owed by the Company to such entity for the amount of EUR 18,302.40 (eighteen thousand three hundred and two Euro and forty Cents) (the Receivable); and

The value of the Receivable has been certified to the notary public by a certificate dated February 26, 2009 signed by Perstorp Co-Invest - FCPR and the Company (the Certificate), pursuant to which

(i) the Receivable is certain, liquid, and immediately payable; and

(ii) on the date hereof, the value of the Receivable amounts to at least EUR 18,302.40 (eighteen thousand three hundred and two Euros and forty Cents), which corresponds to the value of the 492 (four hundred and ninety-two) new shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and a subscription price of EUR 37.20 (thirty-seven Euros and twenty Cents) each to be issued to Perstorp Co-Invest - FCPR.

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

SUBSCRIBER	NUMBER OF SHARES	CONTRIBUTION (IN EUR)
1) PAI Europe IV-A FCPR	2,332.00	86,750.40
2) PAI Europe IV-B FCPR	8,275.00	307,830.00
3) PAI Europe IV-B5 FCPR	156.00	5,803.20
4) PAI Europe IV-B6 FCPR	4,112.00	152,966.40
5) PAI Europe IV-B7 FCPR	156.00	5,803.20
6) PAI Europe IV-C FCPR	3,017.00	112,232.40
7) PAI Europe IV-C2 FCPR	1,559.00	57,994.80
8) PAI Europe IV-D FCPR	943.00	35,079.60
9) PAI Europe IV-D2 FCPR	312.00	11,606.40
10) Perstorp Co-Invest FCPR	492.00	18,302.40
Total:	21,354.00	794,368.80

The total contribution consisting of the Cash Contribution and the contribution in kind of the Receivable, in an aggregate amount of EUR 794,368.80 (seven hundred ninety-four thousand three hundred sixty-eight Euro and eighty Cents) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 533,850.00 (five hundred thirty-three thousand eight hundred fifty Euro) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of EUR 260,518.80 (two hundred sixty thousand five hundred eighteen Euro and eighty Cents) to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment under the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by ING Luxembourg S.A. on February , 2009 confirming the availability of the subscription amount under the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting then resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

"The subscribed capital is set at EUR 1,261,875.00 (one million two hundred sixty-one thousand eight hundred seventy-five Euro) represented by 50,475 (fifty thousand four hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, carrying one voting right in the general assembly."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen&Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,800.- (two thousand eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six février.

Pardevant Maître Carlo Werstandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Financière Forêt S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.888 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 432 du 28 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1960 du 11 août 2008.

Ont comparu:

1. PAI EUROPE IV-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (PAI partners SAS), ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. PAI EUROPE IV-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. PAI EUROPE IV-B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. PAI EUROPE IV-B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. PAI EUROPE IV-B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. PAI EUROPE IV-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. PAI EUROPE IV-C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. PAI EUROPE IV-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. PAI EUROPE IV-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. PERSTORP CO-INVEST FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. FINANCIERE FORET ETT AB, une société anonyme régie par le droit suédois (Aktiebolag), ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. FINANCIERE FORET TVÅ AB, une société anonyme régie par le droit suédois (Aktiebolag), ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 29.121 (vingt-neuf mille cent vingt-et-une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 533.850,00 (cinq cent trente-trois mille huit cent cinquante Euros), par la création de 21.354 (vingt-et-un mille trois cent cinquante-quatre) nouvelles parts d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

3. Souscription à l'augmentation de capital et libération des parts sociales nouvellement créées en vertu du point 2. ci-dessus par tous les associés de la Société à l'exception de Financière Forêt ETT AB et Financière Forêt TVÅ AB, au moyen d'apports en numéraires ou en nature, chaque part sociale ayant un prix de souscription de EUR 37,20 (trente-sept Euros et vingt centimes);

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder, sous

sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 533.850,00 (cinq cent trente-trois mille huit cent cinquante Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 728.025 (sept cent vingt-huit mille vingt-cinq Euros) représenté par 29.121 (vingt-neuf mille cent vingt-et-une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 1.261.875,00 (un million deux cent soixante-et-un mille huit cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 21.354 (vingt-et-un mille trois cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 21.354 (vingt-et-un mille trois cent cinquante-quatre) parts sociales nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Les entités énumérées dans le tableau ci-dessous sous les points 1) à 10) (les Souscripteurs), toutes représentées par Mieke Verstraeten, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en regard de leurs noms respectifs dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription s'élevant à EUR 37,20 (trente-sept Euros et vingt centimes), chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros),

(ii) quant aux entités énumérées sous les points 1) à 9) dans le tableau ci-dessous, libérer entièrement leurs nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire dans les proportions et montants indiqués dans le tableau ci-dessous pour un montant total de EUR 776.066,40 (sept cent soixante-seize mille soixante-six Euros et quarante centimes) (l'Apport en Numéraire),

(iii) quant à l'entité énumérée dans le tableau ci-dessous sous le point 10), payer entièrement ses 492 (quatre cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de créances détenues par celles-ci envers la Société pour un montant de EUR 18.302,40 (dix-huit mille trois cent deux Euros et quarante centimes) (la Créance).

La valeur de la Créance a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un un certificat daté du 26 février 2009 signé par Perstorp Co-Invest - FCPR et la Société (le Certificat), selon lequel:

(i) la Créance est certaine, liquide et payable immédiatement, et

(ii) en date de ce jour, la valeur de la Créance s'élève à EUR 18.302,40 (dix-huit mille trois cent deux Euros et quarante centimes), ce qui correspond à la valeur des 492 (quatre cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales du capital social de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, devant être émises à Perstorp Co-Invest - FCPR pour un prix de souscription de EUR 37,20 (trente-sept Euros et vingt centimes).

Un exemplaire du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

SOUSCRIPTEUR	PARTS SOCIALES	APPORT EN NATURE (EN EUR)
1) PAI Europe IV-A FCPR	2,332.00	86,750.40
2) PAI Europe IV-B FCPR	8,275.00	307,830.00
3) PAI Europe IV-B5 FCPR	156.00	5,803.20
4) PAI Europe IV-B6 FCPR	4,112.00	152,966.40
5) PAI Europe IV-B7 FCPR	156.00	5,803.20
6) PAI Europe IV-C FCPR	3,017.00	112,232.40
7) PAI Europe IV-C2 FCPR	1,559.00	57,994.80
8) PAI Europe IV-D FCPR	943.00	35,079.60
9) PAI Europe IV-D2 FCPR	312.00	11,606.40
10) Perstorp Co-Invest FCPR	492.00	18,302.40
Total:	21,354.00	794,368.80

L'apport en nature de la Créance et l'Apport en Numéraire, d'un montant total de EUR 794.368,80 (sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros et quatre-vingts centimes), devra être alloué comme suit:

1. un montant de EUR 533.850,00 (cinq cent trente-trois mille huit cent cinquante Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

2. le solde de EUR 260.518,80 (deux cent soixante mille cinq cent dix-huit Euros et quatre-vingts centimes) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par ING Luxembourg S.A. le février 2009, certificat atteste de la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est établi à EUR 1.261.875,00 (un million deux cent soixante-et-un mille huit cent soixante-quinze Euros), représenté par 50.475 (cinquante mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.800.- (deux mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. VERSTRAETEN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. Relation: LAC/2009/8096. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034771/242/294.

(090039357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

E.S.C. Solutions S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.824.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032602/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Lux 6 Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.031.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) Monsieur Didier SIX, créateur d'événements marketing et communication, né à Lille (France) le 21 août 1954, demeurant à F-57100 Thionville, 65, avenue Comte de Bertier, agissant en son nom personnel.

2) Madame Isabelle REMIGIUS, assistante de communication, née à Thionville (France) le 17 juin 1967, demeurant à F-57100 Thionville, 65, avenue Comte de Bertier, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "LUX 6 EVENTS S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet:

- la production et l'organisation de spectacles, événements culturels, artistiques, la production et l'organisation d'expositions, de spectacles de rue;
- la production et coproduction de matériel imprimé;
- la gestion d'événements et de stages sportifs;
- la gestion de contrats, de conseils en managements de spectacles;
- l'organisation de campagne publicitaire;
- l'intermédiaire commerciale et la production d'artistes et imprésario.

La Société a en outre pour objet l'exercice d'une activité d'agent de joueurs de football en relation avec la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), l'organisation d'événements sportifs et plus généralement toutes activités concernant l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs et de sportifs de haut niveau, le conseil aux clubs sportifs ainsi que toutes prestations y liées.

Par ailleurs, l'objet de la Société comprend l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de tout droit d'image, l'exploitation de tous sites Internet et produits dérivés relatifs au domaine sportif ainsi que la fourniture de tout support technique et, plus généralement et de manière non limitative, l'octroi et la concession de licences à tout partenaire qui souhaiterait utiliser les services de la Société.

De plus la Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, directement ou indirectement en relation avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Didier SIX, préqualifié, le comparant sub 1)	75 parts
2.- Par Madame Isabelle REMIGIUS, préqualifiée le comparant sub 2)	25 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille neuf.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille deux cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Didier SIX, créateur d'événements marketing et communication, né à Lille (France) le 21 août 1954, demeurant à F-57100 Thionville, 65, avenue Comte de Bertier.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Six, I. Remigius, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2009. Relation: EAC/2009/2017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009034068/272/162.

(090038131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

La convention de domiciliation datée du 30 mai 2008 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032603/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Intercity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.019.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FINHOTEL SOPARFI, société anonyme, avec siège à L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.979, ici représentée par Monsieur Marcel GOERES, ingénieur, demeurant à Luxembourg et Madame Claudine GOERES, employée privée, demeurant à Bertrange, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

La comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERCITY S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, financières et commerciales qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Forme et Transfert des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 5\bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégué(s) à la gestion journalière, Actionnaire(s) ou non, membre(s) du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les trente et une (31) actions sont souscrites à l'instant même par l'Actionnaire Unique la société anonyme FINHOTEL SOPARFI, préqualifiée.

Toutes les trente et une (31) actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Evaluation des Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

1.- L'Actionnaire Unique fixe le nombre des administrateurs à cinq (5) et nomment les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Marcel GOERES, ingénieur, né à Luxembourg, le 17 juillet 1937, demeurant à L-2551 Luxembourg 111, avenue du X Septembre, Président.

- Monsieur Jerry MAES, employé privé, née à Blankenberge (Belgique) le 23 février 1971, demeurant à B-1720 Habay-la-Neuve, 39, rue de Neufchâteau,

- Monsieur Yves RUPPERT, employé privé, né à Luxembourg, le 21 mars 1976, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

- Monsieur Guy GOERES, employé privé, né à Luxembourg le 16 janvier 1961, demeurant à L-8063 Bertrange, 5, rue Spierzelt.

- Madame Claudine GOERES, employée privée, née à Luxembourg le 21 mai 1968, demeurant à L-8040 Bertrange, 191, rue des Romains.

2.- Le mandat des administrateurs prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

3.- L'Actionnaire Unique nomme comme commissaire la société PKF ABAX Audit, avec siège social à L-1445 Strassen, 7A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.761 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

4.- L'Actionnaire Unique fixe le siège social de la Société à L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marcel Goeres, Claudine Goeres et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. LAC/2009/1628. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009034078/7241/255.

(090037938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

Monsieur Scott Stevens, ayant son adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été élu administrateur de "F&C Portfolios Fund" SICAV par le Conseil d'Administration avec effet au 29 novembre 2006 et jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009032604/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ellada A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.355.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032605/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Dogan-Levage S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.653.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032606/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032607/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Promogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.062.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DRENON TRADING S.A., une société de droit panaméenne, établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama (République du Panama), inscrite au Registre Publique (section Mercantil) de Panama sous le numéro 594624.

ici représentée par monsieur David Carelli, employé privé, domicilié professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Panama, le 9 Janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "PROMOGEST S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 de 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 47.062.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale.

Que DRENON TRADING S.A., représenté comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, le comparant déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 11 février 2009. LAC/2009/5389. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034101/5770/48.

(090038159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Contragest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.987.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032608/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

City-Pôle S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.187.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032609/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.787.

La convention de domiciliation datée du 8 janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032610/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Axxor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.361.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.
HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032611/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00162. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090036494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.
HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032612/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00161. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090036492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

AG Properties SCI, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 844.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.
HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032613/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00160. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090036489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Rombert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.733.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2002, acte publié au Mémorial C no 1493 du 16 octobre 2002, modifié par acte sous seing privé le 13 décembre 2006, avis publié au Mémorial C, N° 295 du 3 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/09.

Pour Rombert S.A.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009033620/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00814. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Abana S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.090.

La convention de domiciliation datée du 16 novembre 2006 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliaire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032614/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Europa Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 15.291.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège sociale le 3 mars 2009 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 3 mars 2009 du 31/33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032615/8214/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.886.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 343 du 29 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESCO MANAGEMENT N° 2 S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009032620/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01323. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

In the year two thousand nine, on the eighteenth of February,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of EXMAR OFFSHORE LUX, a société anonyme having its registered office in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.505, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 725 of 7 October 1998 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1841 of 25 July 2008.

The meeting is opened at 3.20 p.m., with Mr Didier Ryelandt, companies' director, residing professionally in B-2000 Anvers, De Gerlachekaai, 20, in the chair,

who appointed as secretary Ms Kim Albert, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Modification of article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2) Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company in order for it to read henceforth as follows:

" **Art. 16.** Statutory auditor The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years, and they shall remain in office until their successors have been elected.

The statutory auditor(s) may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders, without any reason needing to be given."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXMAR OFFSHORE LUX S.A., ayant son siège social à 1-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 65.505, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 7 octobre 1998 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 du 25 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.20 sous la présidence de Monsieur Didier Ryelandt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-2000 Anvers, De Gerlachekaai, 20,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 16 des statuts de la Société.

2) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans:

" **Art. 16.** Commissaires Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Le ou les commissaires seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le ou les commissaires sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Didier Ryelandt, Kim Albert, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC / 2009 / 6644. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033838/7241/116.

(090038125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 février 2009

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à compter de ce jour.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Madame Corinne BITTERLICH, Conseiller Juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierschied, Allemagne, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2009.

Certifié sincère et conforme

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032616/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Alicante Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.665.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Procès-Verbal de la société ALICANTE PARTICIPATION SA

Par décisions du 13 février 2009, l'assemblée décide à l'unanimité:

- d'accepter la démission des administrateurs Messieurs Lex Thielen, Philippe Stroesser et Madame Magalie Hilcher et de nommer en leur remplacement deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, à savoir:

* Monsieur Serge FOUCHET, né le 22 mars 1944 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au poste d'administrateur, qui ne dispose d'aucun pouvoir de signature.

* Monsieur Hervé Coque, né le 19 mars 1964 à Chambéry (France) et demeurant professionnellement au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au poste d'administrateur, qui ne dispose d'aucun pouvoir de signature.

- d'accepter la démission du commissaire aux comptes SGI, SAINT GERANT INVESTISSEMENT s.à r.l. et de nommer en son remplacement la Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA, établie et ayant son siège social au L -2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 57.321 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- de transférer le siège de L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen vers L-1450 Luxembourg, 13, côte d'Eich.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009033731/318/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Lago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.125.

Constituée en date du 23 février 1989 par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n^o 194 du 14 juillet 1989. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé le 12 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n^o 740 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009032621/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01322. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009032622/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01889. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 131.817.

EXTRAIT

M. Pierre Kreitz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz a été nommé président avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz demeurant au 12, Ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg, né le 8 janvier 1955 à Belvaux (Luxembourg), a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Mme Agnes Ermel, demeurant au 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt (Luxembourg), née le 23 août 1965 à Bad Homburg (Allemagne), a été nommée gérante avec pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Pierre Kreitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.03.2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032691/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Mention rectificative du dépôt du 23 juillet 2008 (No Lo080106380)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009032623/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01892. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

Le bilan au 31 décembre 2007 régulièrement approuvé et le rapport du liquidateur ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2009032626/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01880. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 22.894.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 20 février 2009 que:

Monsieur Djamel Arifi a cédé les 45 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à Madame Stéphanie Lejeune

Les associés de la société PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. sont désormais:

Monsieur Djamel Arifi	120 parts
Monsieur Pelletier Didier	165 parts
Madame Stéphanie Lejeune	<u>215 parts</u>
TOTAL	500 parts

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009032692/4906/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONSICAR MANAGERS Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009032627/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01867. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ginevra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

Mention rectificative du dépôt du 07/10/2008 (No L080148015.04)

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30.06.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009032628/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01873. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ceska Lipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.780.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-six février à 11.30 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CESKA LIPA S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 99.780, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 500 du 13 mai 2004, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 702 du 21 mars 2008,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les documents de la société seront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, publiés:

- au Mémorial C numéro 260 du 6 février 2009 et numéro 342 du 17 février 2009;

- au Tageblatt numéro 31 du 6 février 2009 et numéro 40 du 17 février 2009.

Les justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

D) Qu'il résulte de la liste de présence, que sur les 320 actions représentatives du capital social de 32.000,- EUR, 173 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

E) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - BEY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2009. Relation GRE/2009/858. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034088/231/77.

(090038145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2009 que:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, né a Genova (Italie) le 23 novembre 1972 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Thomas Greig démissionnaire.

Son mandat prendra fin a l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032660/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 septembre 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Thomas Rose pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Dirk Spiegel pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour UBS (Lux) Bond Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Oliver Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009032689/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.029.

—
EXTRAIT

M. Pierre Kreitz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz a été nommé président du conseil de gérance avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz demeurant au 12, Ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg, né le 8 janvier 1955 à Belvaux (Luxembourg), a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Mme Agnes Ermel, demeurant au 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt (Luxembourg), née le 23 août 1965 à Bad Homburg (Allemagne), a été nommée gérante avec pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Pierre Kreitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.03.2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032693/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIEF CORPORATION S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 50.612, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 238 en date du 1^{er} juin 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 19 mars 2008 sous le numéro 682.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HEMERY, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Amandine OHAYON, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi désignée comme scrutateur Monsieur Sébastien WILLERWAL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre cent trente-sept millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 437.725.000.-) afin de le porter de son montant actuel de six cent neuf millions trois cent mille euros (EUR 609.300.000.-) à un milliard quarante-sept millions vingt-cinq mille euros (EUR 1.047.025.000.-) par incorporation d'une créance et par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cent neuf (17.509) actions d'une valeur nominale de vingt cinq mille euros (EUR 25.000.-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Suppression de l'avant dernier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société et suppression des termes "et ceci pour la première fois en 2002" dans le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que conformément à la liste de présence, la totalité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent trente-sept millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 437.725.000.-) afin de le porter de son montant actuel de six cent neuf millions trois cent mille euros (EUR 609.300.000.-) à un milliard quarante-sept millions vingt-cinq mille euros (EUR 1.047.025.000.-), par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cent neuf (17.509) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un milliard sept cent cinquante millions neuf cent vingt-huit mille sept cent cinquante-sept euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.750.928.757,96) existant à charge de la Société au profit de la société "WINBOND", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris.

Souscription et Libération

Les dix-sept mille cinq cent neuf (17.509) actions nouvelles sont souscrites par la société "WINBOND", prénommée, ici représentée par Madame Amandine OHAYON, p renommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 20 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et l'incorporation au capital d'une avance sur augmentation de capital d'un montant de sept cent soixante-seize millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 776.280.000.-) et par l'apport et l'incorporation au capital du compte courant actionnaire d'un montant de neuf cent soixante-quatorze millions six cent quarante-huit mille sept cent cinquante-sept euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 974.648.757,96) soit un montant total d'un milliard sept cent cinquante millions neuf cent vingt-huit mille sept cent cinquante-sept euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.750.928.757,96), dont quatre cent trente-sept millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 437.725.000.-) sont affectés au capital social et un milliard trois cent treize millions deux cent trois mille sept cent cinquante sept euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.313.203.757,96) sont affectés à la prime d'émission.

L'existence et la valeur de la créance apportée ont été décrites dans un rapport daté du 23 janvier 2009, de "Price-waterhouseCoopers S.à.r.l." réviseur d'entreprises à Luxembourg, qui demeurera annexée au présent acte.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un milliard quarante-sept millions vingt-cinq mille euros (EUR 1.047.025.000.-) divisé en quarante et un mille huit cent quatre-vingt-une (41.881) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'avant dernier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société et les termes", et ceci pour la première fois en 2002" dans le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.Y.HEMERY, A.OHAYON, L.WILLERWAL, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 26 janvier 2009. Relation : EAC/ 2009/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034743/239/97.

(090039185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Andrea Caserta en tant qu'Administrateur Gérant et Gérant Représentatif de la Société a pris fin au 11 février 2009.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Cedric Stebel, Administrateur DH

Julian Huxtable, Administrateur DH

Claus Felder, Administrateur DH

Enrico Zobe, Administrateur Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032694/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01509. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Audhumla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.750.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 février 2009 au siège social de la société que:

1) La démission de European Audit Sàrl comme Commissaire aux Comptes a été accepté avec effet immédiat.

2) Monsieur Alaric James Nursey demeurant à 64 Corporation Street, Corby, Northants NN17 1NH, England, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009032695/803/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01528. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 94.503.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009033202/206/13.

(090037824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.797,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 83.684.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 18 décembre 2008 que, sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 18 décembre 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 2,50 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
My Michelle Widenius	1.960
Max Thor Wictor Widenius	1.960
Sirius Consulting OY	300
Open Ocean S.à r.l.	8.099
Total	12.319

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Bart Zech
Gérant

Référence de publication: 2009032696/724/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

MH Germany Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.079.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XI S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 123.079, has been incorporated by deed enacted on the 15th of December 2006, published in the Mémorial C number 274 of the 1st of March 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XI S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XI S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with effect on 31st December 2008.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le six février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XI S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.079, a été constituée suivant acte reçu le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 274 du 1^{er} mars 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XI S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property XI S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet au 31 décembre 2008.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034086/211/83.

(090038044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle des associés, Monsieur Alexander Van der Lely, Monsieur Laurens Van der Lely, Monsieur Vincent Van der Lely et Madame Antonia der Lely de la société Lanvi S.à r.l. (B117.157) a changé:

Weverskade 110, NL-3147 PA Maassluis, Pays-Bas.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009032698/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.410.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 2 janvier 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

Nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032726/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Intercontinental Stock Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 22.594.

—
LIQUIDATION

Par jugement du 4 décembre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré réouverte la liquidation de la société Intercontinental Stock Exchange Sàrl dont le siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 2001. (RCS B 22.594)

Pour extrait conforme

Me Martine LAUER

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch/Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032727/3207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

KPI Retail Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.058.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du 4 mars 2009, les gérants de la société ont décidé:

- de changer l'adresse du siège social de la société avec effet au 4 mars 2009. La nouvelle adresse sera 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032740/6765/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

AMBK Properties Partnership S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.428.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 février 2009

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009032742/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.802.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 février 2009

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032743/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Starlift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.076.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032784/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01579. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032746/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants A de la société, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032749/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

B.B.M., Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9682 Selscheid, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.287.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009032860/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

IAB Co-Investing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants A de la société, Christophe DAVEZAC et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032750/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

IAB Financing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants A de la société, Christophe DAVEZAC et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032751/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Verdaine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.433.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERDAINE SA
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033580/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01756. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Fire Systems Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.120.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants A de la société, Christophe DAVEZAC et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032752/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.785.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de catégorie A de la société, Christophe DAVEZAC, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009032755/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Corralus Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.283.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORRALUS FINANCES S.A.
Société Anonyme
Guy HORNICK / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033581/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01750. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

DA-LYN management Direct, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9173 Michelbuch, 2B, rue de Mertzig.

R.C.S. Luxembourg F 1.954.

EXTRAIT

Par l'assemblée générale du 17 janvier 2009, on a fait un changement des articles suivants:

Art. III. L'association a son siège à L-9173 Michelbuch, 2b, rue de Mertzig.

Art. 19. En cas de liquidation les fonds de l'association seront mis à la disposition des œuvres sociaux de la commune de Vichten.

Art. 20. Ensuite les membres actuels de l'association se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale et ont élu comme administrateurs:

- 1) Lina Seyler, présidente
2b, rue de Mertzig
L-9173 Michelbuch
- 2) Elton Lima Dias, secrétaire-remplaçant
20c, rue Principale
L-9190 Vichten
- 3) Noémie Dias, trésorier
18, rue Principale
L-9190 Vichten

Référence de publication: 2009032758/10006/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02127. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Advanced Bioresearch and Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 137.770.

Le Conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} février 2009.

Les administrateurs Monsieur Vincent Villem et Monsieur Axel Rust informent la société que leur nouvelle adresse est 23, boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032759/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

NORD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 82.581.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033050/7747/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08524. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Château Berne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 141.753.

Le gérant de la Société décide de transférer le siège social de la Société au: 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le gérant Monsieur Vincent Villem informe la société que sa nouvelle adresse est 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032761/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

MDMI, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 135.759.

Le représentant de la succursale décide de transférer l'adresse au:

23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032762/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

J.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.058.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "J.P.C. S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.058, constituée suivant acte notarié en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 253 du 22 mai 1996, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte sous seing privé en date du 8 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1242 du 28 décembre 2001 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt quatre mille euros (EUR 124.000), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un million d'euros (EUR 1.000.000) sans émission d'actions nouvelles, contre paiement en espèces.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un million d'euros (EUR 1.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation du pair comptable des cinq mille (5.000) actions existantes.

31434

Libération

Le montant de huit cent soixante-seize mille euros (EUR 876.000) est entièrement libéré par l'actionnaire unique PUSAN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.027,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 février 2009,

par un versement en espèces de sorte que ledit montant est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Schill, Marina Muller, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2009. LAC / 2009 / 7029. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033850/7241/76.

(090038207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

APICUS Patrimoine, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 141.907.

Le représentant de la succursale décide de transférer l'adresse au:

23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à comparer du 1^{er} février 2009.

Le représentant Monsieur Vincent Villem informe la société que sa nouvelle adresse est 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032763/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.411,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Orange Holdings S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the 5th day of October 2004, registered on October 25, 2004 at the Luxembourg trade register section B number 103.548, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1293 of December 16, 2004 whose articles of association have been amended by deed enacted on November 3, 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 108 of February 5, 2005, and by a notarial deed enacted on June 3, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1349 of December 8, 2005, and by a notarial deed enacted on August 30, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 229 of February 1, 2006, and by a notarial deed enacted on the December 21, 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1112 of June 8, 2006, and by a notarial deed enacted on the July 3, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1822 of September 29, 2006, and by a notarial deed enacted on the July 27, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1929 of October 13, 2006, and by a notarial deed enacted on the March 28, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1448 of July 13, 2007, and by a notarial deed enacted on the June 28, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2216 of October 5, 2007, and by a notarial deed enacted on the July 11, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2135 of September 3, 2008,

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, notary clerk residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 137,171 (one hundred thirty seven thousand one hundred seventy one) units of EUR 1.- (one euro) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 240.- (two hundred forty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 137,171.- (one hundred thirty seven thousand one hundred seventy one euros) to EUR 137,411.- (one hundred thirty seven thousand four hundred eleven euros) by the issue of 240 (two hundred forty) class H units having a par value of EUR 1.- (one euros) each.

2. Subscription and full payment of the new units by contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 240.- (two hundred forty euros) existing against the Company in favour of EPI European Property Investors, L.P. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 240.- (two hundred forty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 137,171.- (one hundred thirty seven thousand one hundred seventy one euros) to EUR 137,411.- (one hundred thirty seven thousand four hundred eleven euros) by the issue of 240 (two hundred forty) class H units having a par value of EUR 1.- (one euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the conversion into corporate capital of an unquestioned and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of the sole shareholder of the Company, European Property Investors, L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the United-Kingdom having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered by the London trade register under the number LP 009339, to the extent of EUR 240.- (two hundred forty euros).

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 240. (two hundred forty) class H units by European Property Investors, L.P., the sole partner of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervene European Property Investors, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 240 (two hundred forty) class H units and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of European Property Investors, L.P. to the extent of EUR 240.- (two hundred forty).

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by European Property Investors, L.P. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate of acknowledgment of debt signed by the managers of the Company, and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, represented by Mrs Flora Gibert, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 137,411.- (one hundred thirty seven thousand one hundred seventy one euros) represented by 5,000 (five thousand) class A shares, 15,000 (fifteen thousand) class B shares, 28,850 (twenty eight thousand eight hundred fifty) class C shares, 6,500 (six thousand five hundred) class D shares, 9,000 (nine thousand) class E shares, 13,000 (thirteen thousand) class F shares, 12,700 (twelve thousand seven hundred) class G shares, 1,490 (one thousand four hundred ninety) class H shares, 18,400 (eighteen thousand four hundred) class I shares, 27,471 (twenty seven thousand four hundred seventy one) class J shares, with a par value of EUR 1.- (one euros) each."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Orange Holdings S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 5 octobre 2004, inscrite le 25 octobre 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.548, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1293 du 16 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu le 3 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 5 février 2005, suivant acte notarié reçu le 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1349 du 8 décembre 2005, et suivant acte notarié reçu le 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 1^{er} février 2006, et suivant acte notarié reçu le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 du 8 juin 2006, suivant acte notarié reçu le 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1822 du 29 Septembre 2006, suivant acte notarié reçu le 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1929 du 13 Octobre 2006, suivant acte notarié reçu le 28 Mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1448 du 13 Juillet 2007, suivant acte notarié reçu le 28 Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2216 du 5 Octobre 2007, et suivant acte notarié reçu le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2135 du 3 Septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 137.171 (cent trente sept mille cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 240,- (deux cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.171,- (cent trente sept mille cent soixante et onze euros) à EUR 137.411,- (cent trente sept mille quatre cent onze euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune.

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, et exigible d'un montant de EUR 240,- (deux cent quarante euros) existant à la charge de la Société au profit de European Property Investors, L.P..

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 240,- (deux cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.171,- (cent trente sept mille cent soixante et onze euros) à EUR 137.411,- (cent trente sept mille quatre cent onze euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société et au profit de son associé unique European Property Investors, L.P., une limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, immatriculée au Registre de commerce de Londres sous le numéro LP 009339, à concurrence d'un montant de EUR 240,- (deux cent quarante euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 240 (deux cent quarante) parts sociales de classe H par European Property Investors, L.P., associé unique de la Société.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite European Property Investors, L.P., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 240 (deux cent quarante) parts sociales de classe H, et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine et liquide et exigible à l'encontre de la Société et en faveur de European Property Investors, L.P., à hauteur d'un montant de EUR 240,- (deux cent quarante euros).

L'existence et la valeur de la dite créance ainsi que la renonciation à cette créance par European Property Investors, L.P. en échange de sa conversion en capital social ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Ces certificats, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 137.411,- (cent trente sept mille quatre cent onze euros) représenté par 5.000, (cinq mille) parts sociales de classe A, 15.000 (quinze mille) parts sociales de classe B, 28.850 (vingt huit mille huit cent cinquante) parts sociales de classes C, 6.500 (six mille cinq cent) parts sociales de classe D, 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe E, 13.000 (treize mille) parts sociales de classe F, 12.700 (douze mille sept cent) parts sociales de classe G, 1.490 (mille quatre cent quatre vingt dix) parts sociales de classe H, 18.400 (dix huit mille quatre cent) parts sociales de classe I, 27.471 (vingt sept mille quatre cent soixante et onze) parts sociales de classe J, d'une valeur de EUR 1,- (un euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. LAC/2008/50824. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033856/211/193.

(090038462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Vesta S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 131.554,

LBREP III Papagayo S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 129.841 and Cast Partners Two S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 130.761

here represented by Mr Francesco Abruzzese, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of three proxies established on January 9, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "LBC Luxco S.à.r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 131.558, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 13th, 2007, n° 2298.

II. The sole shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. The sole shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholders resolve to amend the last paragraph of article 13 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Last paragraph.** The Company shall be bound in any circumstances by the single signature of one Category B manager or by the joint signature of one category A Manager and one Category B Manager."

V. The Sole Shareholder approves the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category A Manager as of September 1, 2008 and Mr. Francesco Abruzzese as Category A Manager of the Company and decides to give them discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

VI. The sole shareholder decides to appoint for an unlimited period Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

Acknowledgment that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);
- Mr Robert Shaw, Senior Vice President born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Vesta S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.554,

LBREP III Papagayo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.841 et, Cast Partners Two S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.761

ici représentée par Monsieur Francesco Abruzzese, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13.1.558, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 2007, n°2298.

II. Les associés uniques décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. Les associés uniques décident de changer le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts de la société pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature seule d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

V. Les associés uniques décident d'accepter les démissions de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2008 et de M. Francesco Abruzzese de son poste de gérant de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

VI. Les associés uniques décident de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. Les associés uniques reconnaissent que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil-de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Robert Shaw, Senior Vice Président né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1374. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033855/211/135.

(090038473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.